

DECISION

N°2026/046/DEC/ 1.4

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant l'intérêt pour la commune de signer un contrat de location financière avec prestation de contrat de service (contrat PRO Options) concernant la laveuse de la mairie,

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de location financière TOP FULL avec prestation contrat de service concernant la laveuse SC351 équipée pour les locaux de la Mairie, est signé avec la société NILFISK – 26, avenue de la Baltique – 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE Cédex et son partenaire BNP PARIBAS Leasing Solutions.
La durée du contrat est fixée à soixante mois. Le loyer comprend la mise à disposition du matériel pendant cinq ans et de deux visites de maintenance préventives par an (contrat de location PRO Option).

Article 2 - Le loyer d'un montant de 310,94 € HT, soit 373,12 TTC est à régler chaque trimestre à terme à échoir.

Article 3– Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-sept février deux mille vingt-six

Michel BARBIER,
Maire de la Ville d'Eu,



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

